

HABITEZ MARLIOZ!

— ENSEMBLE POUR NOTRE
NOUVEAU QUARTIER

ÉDITO

Le quartier entre en phase de déconstruction !

Depuis la fin de l'année 2021, plusieurs chantiers ont démarré, marquant le début d'une phase plus opérationnelle dans le projet de nouveau quartier qui va se dérouler jusqu'en 2026.

La réhabilitation des cinq immeubles de l'OPAC a débuté par les travaux sur le bâtiment «l'Horizon», programmés jusqu'à fin 2022. Les quatre autres immeubles seront concernés par la suite.

La construction du bâtiment qui accueillera les futurs locaux de la supérette ainsi que les 17 logements a également commencé fin 2021, le long du Boulevard de la Roche du Roi.

La déconstruction de la barre de La Cité a elle aussi été entamée ces dernières semaines; les différentes phases s'échelonneront sur tout le 1er semestre 2022.

SOMMAIRE

Édito

Déconstruction de la barre de La Cité

Maison du Projet Marlioz : Infos pratiques

Concertation pour l'aménagement de la place basse : les résultats à retenir

Clauses sociales : de quoi s'agit-il?



DÉCONSTRUCTION DE LA BARRE DE LA CITÉ

Après avoir assuré, en lien avec la Ville d'Aix-les-Bains, le relogement des 144 ménages installés dans la barre de La Cité, l'OPAC de la Savoie a lancé en janvier dernier le chantier de déconstruction du bâtiment qui s'étalera sur 6 mois (jusqu'à l'été 2022).

Les principales étapes de la démolition sont les suivantes (*délais donnés à titre indicatif*):

Janvier à mi-mars 2022

Curage et
désamiantage



Mi-mars à fin mai 2022

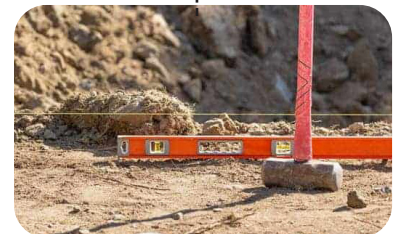
Déconstruction de la
barre par grignotage

1^{er} coup de pelle, 16 mars 2022 - 15h
Évènement public



Juin à juillet 2022

Remise à plat
du terrain



Le 16 mars sera également inaugurée la matériauthèque éphémère : les matériaux qui auront été récupérés dans la barre avant sa déconstruction (vasques, éviers, chauffe-eau, radiateurs, etc.) pourront ainsi être vendus aux particuliers et aux professionnels intéressés.

MAISON DU PROJET MARLIOZ : INFOS PRATIQUES



Pour toute information, vous pouvez vous rendre à la Maison du Projet :
72 Boulevard de la Roche du Roi, 73100 Aix-les-Bains
Bungalow à côté de l'entrée de la salle Ste Bernadette à Aix-les-Bains.



La Maison du Projet est ouverte pour tous :
Les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Les mercredis matins de 8h30 à 12h00.



Pour plus d'informations vous pouvez également contacter le chargé
de médiation sociale et de proximité de Grand Lac : 06 72 94 26 79.

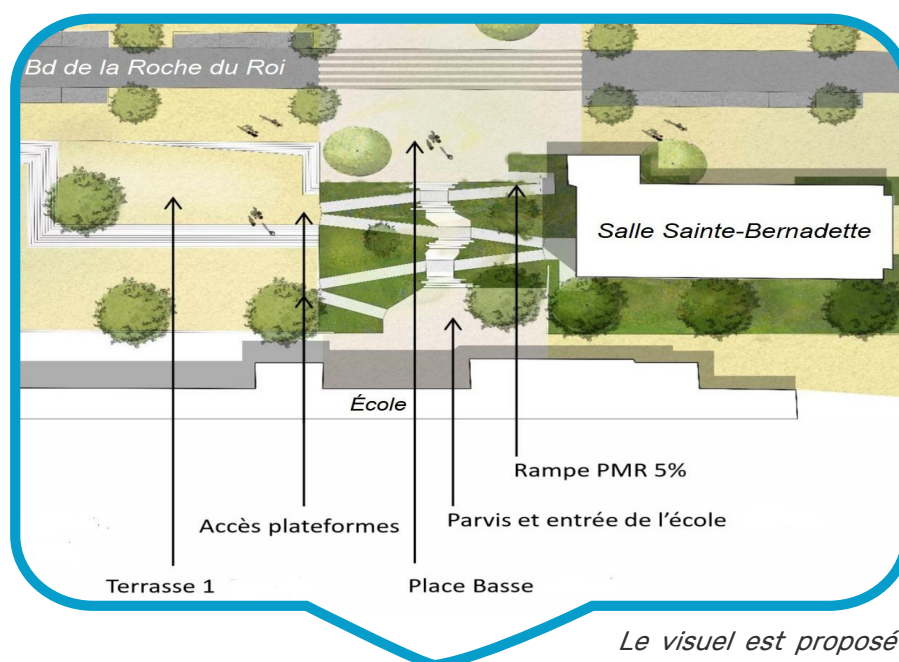
CONCERTATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE BASSE : LES RESULTATS À RETENIR

Une consultation a été menée en juin et en juillet 2021 sur l'aménagement de la place Basse, qui se situera devant la future entrée de l'école primaire (côté Boulevard de la Roche du Roi). Sur la base d'un questionnaire coconstruit par Grand Lac et par la Ville d'Aix-les-Bains, avec l'appui du Conseil Citoyen, trois enquêteurs se sont déplacés au cœur du quartier de Marlioz afin d'aller à votre rencontre lors d'entretiens en face à face. 650 questionnaires ont également été déposés dans les boîtes aux lettres.

Au total, vous avez été 148 à répondre au questionnaire sur l'aménagement de cette future place Basse, première opération d'aménagement d'espace public du projet de renouvellement du quartier.

Zoom sur vos retours :

n°1 La première question portait sur les aménagements proposés, présentés sur le dessin ci-dessous. Les personnes interrogées sont très satisfaites : la note moyenne obtenue est de 8,3 sur 10.



Le visuel est proposé à titre indicatif, il ne représente pas un engagement de la collectivité.

n°2 En ce qui concerne vos attentes, la création d'espaces verts sur la place, mais aussi autour, apparaît comme la priorité principale. Vient ensuite la création d'espaces de détente et de promenade. Enfin, la mise en place d'espaces ludiques et sportifs arrive en troisième position.

n°3 Il a également été demandé aux personnes interrogées si elles souhaitaient être associées, par le biais d'une concertation, au choix des essences végétales et des revêtements qui seront installés sur la place. Dans l'ensemble, cette proposition a reçu un accueil favorable.

n°4 La dernière question vous invitait à proposer un nom pour la future place Basse. Les réponses données ont été très variées, avec plus de 56 propositions. Celles-ci peuvent être regroupées en quatre catégories : les noms liés à l'histoire du quartier, à l'histoire de manière générale, à la fonction du lieu ou à la faune et à la flore.

CLAUSES SOCIALES : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le dispositif « clauses sociales » peut vous permettre de retrouver un emploi, ou encore de confirmer votre choix d'orientation professionnelle et de vous former.

A travers les « clauses sociales », les collectivités (Ville, Grand Lac...) et autres acteurs publics locaux (bailleurs sociaux, université...) ont la possibilité de réserver du temps de travail, sur des chantiers dont ils ont la charge, aux personnes du territoire aixois privées d'emploi. Sont notamment concernés les secteurs du BTP, de l'entretien et des espaces verts.

Grâce au pilotage du dispositif par le CCAS d'Aix-les-Bains depuis 2006, la Ville d'Aix-les-Bains, Grand Lac, les bailleurs sociaux (OPAC, Sollar) et d'autres maîtres d'ouvrage publics ont introduit le mécanisme dans des opérations aussi diverses que : la rénovation des quartiers de Sierroz-Franklin, la construction de logements ou leur réhabilitation, l'entretien des espaces verts et des montées d'immeubles ou encore la gestion des déchetteries.

Etes-vous éligible ?

Les clauses sociales mises en place sur le bassin aixois s'adressent spécifiquement aux habitants de l'agglomération rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Marlioz, un accès prioritaire est donné à ses habitants.

- Sont concernées les personnes suivantes :
- Les demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois).
- Les bénéficiaires d'un minimum social (RSA, AAH, ASS...).
- Les personnes reconnues travailleurs handicapés.
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans inscrits à Pôle Emploi.

Les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins six mois.

QUI CONTACTER POUR EN BÉNÉFICIER ?

Si vous êtes intéressé(e) et motivé(e), vous pouvez contacter le chargé de mission Clauses sociales du C.C.A.S de la Ville d'Aix-les-Bains : **François BOCQUIN**



04 79 34 33 52 / 06 32 85 72 49



f.bocquin@aixlesbains.fr